



## 54<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 2 – Débat général

#### Intervention du Luxembourg

12 septembre 2023

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Monsieur le Haut-Commissaire, nous vous remercions pour votre rapport oral, qui présente une vision cohérente, concrète et convaincante d'un avenir où personne n'est laissé pour compte, pour autant que les gouvernements – tous les gouvernements – sont prêts à prendre leurs responsabilités en matière de réalisation de tous les droits humains. Dans votre intervention, vous soulignez à juste titre l'universalité, l'indivisibilité et l'interrelation entre tous les droits humains : à ces attributs s'ajoute aussi l'inaliénabilité, le fait que nul ne doit être arbitrairement privé de ses droits.

Dans moins d'une semaine, nos chefs d'état et de gouvernement feront le point sur la réalisation du Programme 2030 pour le développement durable. Son succès – ou son échec dépendront de la disponibilité de tous les pays à reconnaître et lutter contre leurs propres manquements. Vous évoquez l'injustice, la pauvreté, l'exploitation et la répression comme les griefs qui nous enferment dans des cycles de conflits et de misère. À l'origine de chacun de ces griefs se trouve la négation de l'humanité des victimes ; l'antidote à chacun passe par la protection des droits humains.

Nous rejoignons votre appel à un nombre de pays d'appliquer des solutions fondées sur les droits humains :

- à la **Chine**, de remédier aux préoccupations signalées par le Haut-Commissariat dans son rapport sur la situation dans la Région autonome Ouïgour du Xinjiang il y a un an ;
- à l'**Arabie saoudite**, de faire toute la lumière sur les rapports d'exécutions extrajudiciaires et mauvais traitements de migrants, notamment en provenance de l'Éthiopie, à sa frontière avec le Yémen ;
- à tous les **pays destinataires de migrants** – notamment les pays du pourtour méditerranéen – de protéger les migrants et réfugiés et de considérer un mécanisme pour enquêter sur les violations et abus de leurs droits ;
- à la **Fédération de Russie**, de cesser de s'enfermer dans une réalité alternative et d'arrêter tant la guerre contre l'Ukraine que la répression contre toute forme de dissension intérieure.

Les autorités de mon propre pays sont conscientes qu'il nous reste aussi du chemin à faire en matière de réalisation de nos obligations sous le droit international des droits humains. Pour cela, nous nous engageons à dialoguer constructivement avec l'ensemble du dispositif international de protection des droits : les procédures spéciales de ce Conseil, l'examen périodique universel, les organes conventionnels de l'ONU, les mécanismes régionaux, ainsi que la société civile.

Je vous remercie de votre attention.

(409 mots – 2m30s)